

2011

Sydney Duguay - #20006166

On July 26th, 2011, the Discipline and Fitness to Practise Committee met to consider a complaint referred to it by the Complaints Committee regarding a member working in the nursing home sector. The member was reported for a medication error and admitted to the allegation.

The committee suspended the member's certificate of registration for a period of six months and ordered that it be reinstated pending conditions. The committee ordered that, within 90 days, the member complete a course on critical thinking and the *Medication Administration* program, including successful completion of the laboratory skills component and the completion of eight supervised medication passes. If the courses were not completed during the suspension period, the member's certificate of registration would remain suspended until successful completion of both courses. Following the suspension, the committee ordered that the member be placed on a 24-month probationary period. Finally, the committee ordered that the member pay a fine of \$2400.

Sydney Duguay - # 20006166

Le 26 Juillet, 2011, le Comité de discipline et d'aptitude à exercer la profession s'est réuni pour examiner une plainte soumise par le Comité de révision des plaintes concernant un membre travaillant dans le secteur des foyers de soins infirmiers. Le membre a été signalé pour une erreur de médication dont il en avoua l'allégation.

Le Comité a suspendu le certificat d'enregistrement du membre pour une période de six mois et a ordonné qu'il soit rétabli moyennant certaines conditions. Le Comité ordonna au membre de suivre dans les 90 jours qui suivent la fin de l'audience un cours sur la pensée critique et le Programme d'administration de médicaments, y compris l'achèvement et la réussite de la composante des compétences de laboratoire, et qu'il complète huit passes de médicaments sous surveillance. Advenant que les deux cours mentionnés ne soient pas complétés pendant la période de suspension prescrite, le certificat d'enregistrement du membre demeurera suspendu jusqu'à cette condition soit remplie. Suite à la suspension, le comité imposa que le membre soit placé en probation pour une période de 24 mois. De plus, le Comité a ordonné au membre de payer une amende de \$ 2400.